
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA66-05

Objet : Procès-verbal de la séance du
23 mars 2026

En fonction	14
Présents	12
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

(Pouvoir H. HULTON & S. HORLET et Emma ERHAN & K. TOURAIS)

Date de convocation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'ESAD ;

Vu le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2026 qui a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration ;

Considérant l'absence d'observation ;

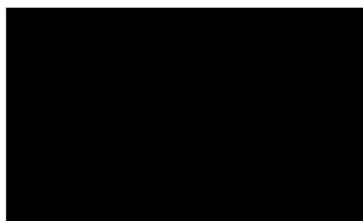
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2026 du Conseil d'Administration de l'ESAD est adopté.

Fait à Amiens, le 15 juin 2026

Le/la secrétaire de séance



Le/la Président.e du Conseil d'Administration

Frédéric FALVET

Compte rendu du Conseil d'Administration

Date : 23 mars 2026

Heure : 14:30 – durée 00:54

Lieu : ESAD, salle multi et en Visio-conférence

Secrétaire de séance : M. Adrien Côté

1. Ouverture de la séance

- Le quorum est atteint.

2. Adoption des comptes rendus précédents

- Compte rendu du 26 janvier 2026 : Adopté à l'unanimité, sans observation.
- Compte rendu fiduciaire du 23 février 2026 : Adopté à l'unanimité, sans remarque.

3. Présentation et vote du compte de gestion 2025

Contexte

- Rappel du principe de séparation des pouvoirs entre le comptable et l'ordonnateur en comptabilité publique.
- Le Directeur adjoint présente le compte de gestion 2025, qui retrace toutes les opérations de l'exercice et assure la conformité avec le compte administratif.

Points clés

- Excédent global : 317 865 €
 - Section fonctionnement : 280 058 € (dont 192 087 € de restes à payer de l'exercice précédent).
 - Section investissement : 29 806 € (sous-consommation de 33 % de l'enveloppe votée pour 2025).
- Résultat net 2025 : 125 778 € (après déduction des restes à payer).
- Évolution : L'excédent de fonctionnement a augmenté de 32 800 € par rapport à 2024, tandis que l'excédent d'investissement a baissé de 8 800 €.

Délibération

- Vote : Le compte de gestion 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Consultation et vote du compte administratif 2025

- Excédents confirmés :
 - Fonctionnement : 280 058 €
 - Investissement : 29 806 €
- Vote : Le compte administratif 2025 est adopté à l'unanimité.

5. Affectation des résultats 2025

- Répartition proposée :
 - 29 806 € reportés sur la section investissement.
 - 280 058 € reportés sur la section fonctionnement.

- Vote : La répartition est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de présentation du budget supplémentaire 2026

Utilisation des excédents

- Section investissement :
 - Recettes : 82 806 € (dont 30 000 € issus de l'excédent 2025).
 - Dépenses prévues :
 - 20 000 € pour licences et droits.
 - 10 000 € pour achat de logiciels.
 - 10 000 € pour informatique scolaire.
 - 10 000 € pour mobilier.
- Section fonctionnement :
 - 247 864 € affectés aux dépenses d'exploitation (dont 30 000 € pour les bourses).
- Objectifs :
 - Sécuriser le paiement des restes à payer 2025 (192 000 €).
 - Utiliser 40 000 € pour de nouveaux investissements.
 - Placer le reliquat sur la section fonctionnement.

Remarques

- Constat d'une tension budgétaire en pédagogie, liée à un manque d'outils analytiques pour anticiper les dépenses.
- Nécessité de mieux gérer la trésorerie pour éviter un excédent trop important, tout en préparant le déménagement partiel des formations à l'APIC.

Vote

- Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

7. Points divers

a. Partenariat pédagogique avec le Département (projet "Un pont, une œuvre")

- Projet : Création d'une œuvre d'art sur le pont de Camon (Amiens), portée par une étudiante de 1ère année.
- Financement : 4 500 € du Département (dont 1 000 € d'honoraires pour l'étudiante).
- Calendrier : Finalisation prévue pour les Journées du Patrimoine (septembre 2026).
- Matériaux : 100 % recyclés (bois issu de démontage).
- Autorisations : En cours avec le Département et la mairie.

b. Avancement du projet PIC (Pôle Image et Création)

- Visites prévues :
 - IndustryLab (Meaux) pour s'inspirer du modèle de gestion.
 - Motoco (Mulhouse) et Moco (Montpellier) pour étudier l'articulation entre enseignement, résidence d'artistes et expositions.
- Prochaines étapes :
 - Attente des résultats des élections pour contacter les financeurs.
 - Finalisation de la convention tripartite avec Amiens Métropole et le FRAC.
- Remarque : Importance de clarifier la sémantique autour du projet, soulignant que le déménagement à l'APIC est un choix stratégique et non une contrainte.

c. Évaluation HCERES (rapport provisoire)

- Constats :
 - Le rapport pointe une autonomie administrative limitée de l'école vis-à-vis d'Amiens Métropole, une assertion contestée par la direction.
 - Plusieurs erreurs factuelles et omissions relevées (notamment sur la gouvernance, les finances, et la relation avec la tutelle).
- Actions en cours :
 - Rédaction d'une note rectificative par la direction, avec l'appui des équipes administratives et pédagogiques.
 - Lancement d'un groupe de travail pour réviser le schéma de gouvernance (objectif : validation en CA du 15 juin 2026).

d. Calendrier des prochains CA

- Prochain CA : 15 juin 2026.

8. Clôture de la séance

- Remerciements aux participants pour leur implication.
- Mot du Président Amiens Métropole : Exprime ses vœux de continuité et de succès pour l'école, quel que soit le résultat des élections à venir.

Le/la Secrétaire de séance

Le/la Président.e du Conseil d'Administration